



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE N° 35

Date de réunion jeudi 13 novembre 2014

Thème principal Plan local d'urbanisme : contribution de la CDD

Participants

- Rodéric AARSE ;
- Joël ALLAIN
- Ramndatou DIOP ;
- Claire FISZLEWICZ ;
- François-Xavier MONACO ;
- Frédérique PERROTTE ;
- Quentin Porcherot ;
- Frédéric Saconnet ;
- Frédéric Soulier ;
- Annie Vogé.

Ordre du jour

Comité de pilotage vélo : va-t-il reprendre ?

Organisation de la semaine européenne de réduction des déchets.

Liste de diffusion.

Contribution de la CDD au PLU.

Synthèse des actions

La réunion publique de synthèse des OAP a eu lieu le 16 octobre.

L'association *Dynamo Malakoff* a été créée suite à sa première assemblée générale le 23 octobre 2014.

Sujets abordés

Comité de pilotage (CoPil) vélo

L'association *Dynamo Malakoff* est un nouvel interlocuteur vélo pour la mairie.

D'après Farid Ben Malek, des membres de la majorité municipale envisageraient de dissoudre le CoPil vélo. Joël s'occupe d'infirmier les rumeurs.

La CDD se prononce pour le maintien du comité de pilotage vélo.

SERD

Les animations sur les déchets auront lieu dimanche 30 novembre, à l'exception de celle sur la fabrication de produits ménagers qui n'est pas faisable.

Samedi 29, Zinzolin organise l'animation *Habite ta Terre* (projet de maison éco-constructible).

10 h 30 : inauguration des bacs municipaux au sentier du Tir

11 h 30 : nettoyage du square Corsicot.

Liste de diffusion

Créer un googleGroup, Claire en serait responsable de l'animation à former.

PLU

Faits

Malakoff a la particularité de présenter un faible taux d'équipement automobile pour une commune de petite couronne : 4 ménages sur 7 possèdent une voiture, et 2 actifs sur 9 viennent travailler à Malakoff en voiture.

Le SDRIF anticipe un taux de motorisation de 50 % en 2030, mais la probabilité que ce taux soit nettement plus faible sur Malakoff est très élevée, notamment si l'autopartage et la mutualisation se répandent.

93 établissements ont demandé 124 cartes de stationnement entreprise en 2013.

Règlement

Stationnement auto résidentiel

Le taux très élevé de stationnement résidentiel exigé dans le PLU actuel vient d'une nécessité de rattrapage, des années 1970 aux années 1990, entre la motorisation des ménages en forte augmentation et des logements dans lesquels aucun stationnement automobile, ou très peu, n'était prévu.

Le PLU municipal divise par 2 les normes de stationnement : 0,5 place minimum / logement (PDUIF = 0,85 minimum), tenant compte de la réalité de la motorisation à Malakoff.

Idée de la CDD : dans un projet immobilier, une place de stationnement dédiée à l'autopartage compte triple.

Proposition d'un maximum de 0,85 place de stationnement par logement.

Stationnement auto entreprises

Surdimensionnés, les parcs souterrains de stationnement des entreprises ne sont pas forcément accessibles à tout un chacun pour y louer une place pour des raisons de sécurité. La reconversion de ces espaces souterrains est inéluctable, par exemple en locaux d'archives ou en stationnement vélo.

Norme de stationnement baissée pour entreprises. PLU aligné sur PDUIF.

But :

- ne pas favoriser le déplacement domicile - travail en voiture ;
- ne pas défavoriser les petites surfaces commerciales.

Propositions pour Malakoff : tout commerce < 150 m² dispensé de stationnement.

Proposition CDD : dispense jusqu'à 300 m².

L'attitude par rapport au stationnement a changé : avant il fallait libérer un maximum d'espace public, maintenant il faut réduire de la place de l'automobile.

Stationnement vélo

Augmenter la norme actuelle : 1 m² / T1 et T2, 2 m² / T3, 4 m² à partir de 150 m² sans compter les circulations.

Accessibilité du stationnement : de plain-pied, rampes compatibles (avec un VAE ou de bonnes cuisses on grimpe 15 %!).

Entreprises : 1,5 % de la surface de plancher à partir de 500 m² pour les commerces.

Bureaux : au moins 1,5 % ou 3 m² à partir de 100 m².

Proposition CDD : 2 % ou 4 m² à partir de 100 m².

Enseignement supérieur : 1 place vélo pour 12 étudiants.

Performances énergétiques

Habitat

Autorisation de débords de 25 cm à partir du 1er étage pour permettre d'autres types d'isolations que d'isolations minces, ce qui permet la diversité des matériaux et des façades. La CDD salue cette mesure.

Les appareils de production d'énergie renouvelable dérogent aux règlements sur hauteurs et perspectives, sauf gêne importante à la vue des voisins.

Dans le cas des transformations de garage en SHAB, la taxe foncière, le bateau devant le logement est supprimé et une place de stationnement est récupérée.

Obligation RT rénovation : -20 % (en kWh/m²) pour ceux qui agrandissent leur logement (donc norme plus exigeante). RT en vigueur pour l'habitat neuf.

Espaces verts

Droits à construire supplémentaires si coefficient de biotope augmenté (espaces verts, toits végétalisés).

Accroître la part d'espaces verts à 15 m²/habitant, soit 54 ha.

OAP

Rue Avaulée : les trois scénarios présupposent un élargissement de la rue, alors que la restriction d'un sens aux cyclistes permet de conserver la largeur actuelle tout en étant beaucoup plus rapide à la mise en œuvre.

La CDD demande une correction car le scénario 1 avec mise en double-sens cyclable de la rue Avaulée est.

Événements à venir

Prochaine réunion

Sous-commission urbanisme : avant fin novembre.
CDD plénière : mercredi 10 décembre.

Autres événements

Animation déchets le 30 novembre.
CQ Maison de l'Enfant le 27 novembre à 19 h 45.